

Ce PV comporte deux sections :

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : 30 Avril 2021

Présents par mail – visioconférence - téléphone : Gérard BROUSTE (Président) – Philippe BARRIERE – Vincent GUICHARD

Excusé : Néant

Absent : Néant

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée « zone de dégagement » en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

DOSSIERS VALIDES PAR LA CFTIS ET TRANSMIS AUX INTERESSES

Les clubs accédant en division supérieure (voir titre 6.3) de la D1 à la R3 et de la D2 à la D1 – Niveau 5 ou 5SYE exigé des règlements fédéraux 2014

IMPORTANT : Chapitre 6.3 – ACCESSION – RÉHABILITATION

1. En cas d'accession au Niveau supérieur de compétition, la mise en conformité conformément au présent Règlement devra être réalisée dans les trois années civiles qui suivent l'accession. Le délai, prévu en ce cas, fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

2. Dans le cas d'une réhabilitation de tout ou d'une partie de l'installation sportive existante, avant la mise en chantier, une étude sur la mise en conformité au présent Règlement doit être effectuée et transmise pour avis préalable à la Commission des Terrains et Installations Sportives.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

ANGOULEME – STADE SMATIS LUNESSE – NNI 160150801 (*CFTIS du 25/02/2021*)

Cette installation est retirée du classement.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau 4 SYE** jusqu'au **01/08/2030**.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

RIVIERES – STADE RAYMOND ARRIVÉ – NNI 162800101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **17/03/2031** (Date de la Visite).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CERCOUX – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 170770102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement de **Niveau FOOT A8**.

Elle classe cette installation au **Niveau FOOT A8** jusqu'au **26/02/2030**.

AULNAY – STADE ROGER CHAPEAUD 4 – NNI 170240104

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement de **Niveau FOOT A11**.

Elle classe cette installation au **Niveau FOOT A11** jusqu'au **23/06/2030**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

TONNAY CHARENTE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 174490102

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **23/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **23/03/2030**.

BUSSAC FORET – STADE ANDRÉ FRETTEL 2 – NNI 170740102

Cette installation était classée **Niveau FOOT A11** jusqu'au **23/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau FOOT A11**.

Elle classe cette installation au **Niveau FOOT A11** jusqu'au **23/03/2031**.

CHEVANCEAUX – STADE LE CHAMP DU CHÊNE 1 – NNI 171040101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **10/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **10/03/2031**.

AULNAY – STADE ROGER CHAPEAUD 1 – NNI 170240101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **20/05/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **23/06/2030** (Date de la Visite).

AULNAY – STADE ROGER CHAPEAUD 2 – NNI 170240102

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **20/05/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **23/06/2030** (Date de la Visite).

ST SAUVEUR D'AUNIS – STADE MUNICIPAL – NNI 173960101

Cette installation est classée **Niveau 6** jusqu'au **30/06/2021**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 4/48

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **05/02/2031** (Date de la Visite).

ST SULPICE DE ROYAN – STADE DE MAUBEAUGE – NNI 174090101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **15/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **25/06/2030** (Date de la Visite).

LES EGLISES D'ARGENTEUIL – STADE MARCEL GAUTIER – NNI 171500101

Cette installation est classée **Niveau 6** jusqu'au **24/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **01/02/2031** (Date de la Visite).

LUSSANT – STADE MUNICIPAL – NNI 172160101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **21/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **21/01/2031**.

ESSOUVERT – STADE MUNICIPAL – NNI 172770101

Cette installation est classée **Niveau 6** jusqu'au **27/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **29/01/2031** (Date de la Visite).

LA CLOTTE – STADE MUNICIPAL – NNI 171130101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **23/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **27/01/2031** (Date de la visite).

CRESSE – STADE MUNICIPAL – NNI 171350101

Cette installation est classée **Niveau 6** jusqu'au **24/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **24/02/2031** (Date de la visite).

DOEUIL SUR LE MIGNON – STADE MUNICIPAL – NNI 171390101

Cette installation est classée **Niveau 6** jusqu'au **08/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **06/03/2031** (Date de la visite).

MARIGNAC – STADE MICHEL COUTURIER – NNI 172200101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **08/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **08/03/2031**.

NACHAMPS – STADE MUNICIPAL – NNI 172540101

Cette installation est classée **Niveau 6** jusqu'au **23/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **29/01/2031** (Date de la visite).

CHADENAC – STADE MUNICIPAL – NNI 170780101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **08/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **08/03/2031**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 5/48

TONNAY BOUTONNE – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 174480101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **15/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **18/06/2030** (Date de la visite).

TONNAY BOUTONNE – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 174480102

Cette installation était classée **Niveau FOOT A8** jusqu'au **22/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau FOOT A8**.

Elle classe cette installation au **Niveau FOOT A8** jusqu'au **22/06/2030**.

MONTGUYON – STADE DE LA VIEILLE TOUR 2 – NNI 172410102

Cette installation était classée **Niveau FOOT A11** jusqu'au **23/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau FOOT A 11**.

Elle classe cette installation au **Niveau FOOT A11** jusqu'au **23/03/2031**.

BEURLAY – STADE MUNICIPAL – NNI 170450101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **08/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **08/03/2031**.

ST SORNIN – STADE MUNICIPAL – NNI 174060101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **31/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **31/03/2031**.

LAGORD – STADE DU MOULIN BENOIT 2 – NNI 172000102

Cette installation était classée **Niveau FOOT A11** jusqu'au **20/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau FOOT A 11**.

Elle classe cette installation au **Niveau FOOT A11** jusqu'au **10/03/2031** (Date de la Visite).

AYTRE – STADE OMNISPORTS 1 – NNI 170280101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **02/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **02/03/2031**.

2.3. Changements de niveau de classement

LAGORD – STADE DU MOULIN BENOIT 1 – NNI 172000101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **10/03/2031** (Date de la Visite).

NERE – STADE MUNICIPAL – NNI 172570101

Cette installation est classée **Niveau 6** jusqu'au **20/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Dimensions aire de jeu insuffisantes 100 x 56m (min 100 x 60m) et Distances de sécurité non respectées (doivent être à 2,50m).

Elle ne peut pas classer cette installation en l'état.

LA ROCHELLE – STADE FRANCOIS LE PARCO 2 – NNI 173000102

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **02/03/2021**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 6/48

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **Niveau 5**.

Contraintes foncières avérées.

- Fournir un AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **02/03/2031**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

COURPIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 171290101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 02/02/2021).

SALIGNAC SUR CHARENTE – STADE MUNICIPAL – NNI 174180101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 18/01/2021).

LE FOUILLOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 171670101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 27/01/2021).

CHAMPAGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 170820101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 12/01/2021).

MAZERAY – STADE MUNICIPAL – NNI 172260101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 22/01/2021).

LORIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 172100101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 12/01/2021).

VENERAND – STADE MUNICIPAL – NNI 174620101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 25/01/2021).

LA GÉNÉTOUZE – STADE MUNICIPAL – NNI 171730101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 29/01/2021).

BALLON – STADE MUNICIPAL – NNI 170320101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 04/02/2021).

MONTLIEU LA GARDE – STADE ROGER CHESNEAU – NNI 172430101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 10/02/2021).

ST PIERRE D'AMILLY – STADE ROGER LARELLE – NNI 173820101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 23/02/2021).

PAILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 172710101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 02/03/2021).

VARAIZE – STADE RENÉ MARCILLAUD – NNI 174590101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 24/02/2021).

PISANY – STADE MUNICIPAL – NNI 172780101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 15/03/2021).

L'EGUILLE SUR SEUDRE – STADE DE LA GARENNE – NNI 171510101

Installation qui ne sert plus (mail de la Mairie en date du 17/03/2021).

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ROYAN – STADE BEACH SOCCER GRANDE CONCHE – NNI 173066601

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de Visite de Jacques PREGHENELLA du 18/02/2021

La commission transmet le dossier à la CFTIS pour classement de l'installation.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

GOUZON – STADE DES CHAUSSADES 2 – NNI 230930102

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement de **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice APOLLARO du 12/12/2019
- Plans

Dimensions aire de jeu insuffisantes 96 x 63m (min 100 x 60m).

Elle classe cette installation au **Niveau FOOT A11** jusqu'au **21/11/2029** (Date de la visite).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST VAURY – STADE ALBERT CAILLAT 1 – NNI 232470101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice APOLLARO du 12/12/2019
- Plans

- Fournir un AOP ou Attestation de capacité

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **08/11/2029** (Date de la visite).

LA COURTINE – STADE MUNICIPAL – NNI 230670101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice APOLLARO du 04/11/2019
- AOP DU 09/06/2009 (300 personnes en pourtour)
- Plans

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **05/11/2029** (Date de la visite).

GOUZON – STADE DES CHAUSSADES – NNI 230930101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice APOLLARO du 12/12/2019
- AOP DU 01/07/2009 (280 places en tribune et 1220 personnes en pourtour)
- Plans

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **21/11/2029** (Date de la visite).

BELLEGARDE EN MARCHÉ – STADE LIONEL MARMIER – NNI 230200101

Cette installation est classée **Niveau 6** jusqu'au **25/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice APOLLARO du 04/11/2019
- AOP DU 14/10/1997 (600 personnes en pourtour)

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 10/48

- Plans
- Rapports vérification des installations du 05/02/2019
- Lettre Mairie Contrainte foncière du 04/11/2019
Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **05/11/2029** (Date de la visite).

CHARRON – STADE GASTON AYMARD – NNI 230540101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **14/09/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice APOLLARO du 25/08/2020
- AOP DU 03/08/1999 (700 personnes en pourtour)
- Plans

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **14/09/2030**.

2.3. Changements de niveau de classement

ST VAURY – STADE ALBERT CAILLAT 2 – NNI 232470102

Cette installation est classée **Niveau FOOT A11** jusqu'au **18/04/2024**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice APOLLARO du 12/12/2019
- Plans

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **08/11/2029** (Date de la Visite).

ROYERE DE VASSIVIERE – STADE DU LAC – NNI 231650101

Cette installation est classée **Niveau FOOT A11** jusqu'au **01/09/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice APOLLARO du 12/12/2019

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **12/12/2029** (Date de la Visite).

BETETE – STADE MUNICIPAL – NNI 230220101

Cette installation est classée **Niveau FOOT A11** jusqu'au **07/07/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice APOLLARO du 14/11/2019
- Plans

- Dimensions aire de jeu insuffisantes 100 X61 m (min 105 x65m) et vestiaires arbitres trop petit 6 m² (min 8m²).

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **14/11/2029** (Date de la Visite).

ST SEBASTIEN – STADE RENÉ BONHEME – NNI 232390101

Cette installation est classée **Niveau FOOT A11** jusqu'au **12/06/2015**.

Suite à travaux.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Thierry ECOBICHON du 06/03/2021

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **06/03/2031** (Date de la Visite).

BORD SAINT GEORGES – STADE MUNICIPAL – NNI 230260101

Cette installation est classée **Niveau FOOT A11** jusqu'au **01/09/2022**.

Suite à travaux.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau 6** et des documents transmis :

- AOP du 22/03/2021 (360 personnes en pourtour et 40 personnes en effectif permanent)
- Rapport de visite de Thierry ECOBICHON du 13/03/2021
- Plans (nouveau bloc vestiaires / plan de masse installation)

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **13/03/2031** (Date de la Visite).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 1 – NNI 245570101 (*CFTIS du 25/02/2021*)

Cette installation est classée en **Niveau 4** jusqu'au **30/07/2030**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient le classement de cette installation en **Niveau 4** jusqu'au **30/07/2030**, *sous réserve de la levée de la non-conformité majeure avant le 30/06/2021*.

1.3. Changements de niveau de classement

ANTONNE ET TRIGONANT – STADE PAUL TRARIEUX – NNI 240110101 (*CFTIS du 25/03/2021*)

Cette installation est classée en **Niveau 6** jusqu'au **23/07/2024**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau Travaux (Niveau 4)** jusqu'au **31/12/2021** sous la réserve d'un achèvement de l'ensemble des travaux au plus tard le **31/12/2021**, sans possibilité de prolongation.

Cette installation pourrait être classée en Niveau T3 selon le nouveau Règlement des Terrains et Installations Sportives voté le 12/03/2021.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

DAGLAN – STADE MUNICIPAL – NNI 241500101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2019**.

Installation transformée en FOOT A8

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **Niveau FOOT A8**.

Elle classe cette installation au **Niveau FOOT A8** jusqu'au **16/12/2030**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHAMPAGNE ET FONTAINE – STADE MUNICIPAL – NNI 240970101

Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 06/03/2021).

ST CYR LE CHAMPAGNES – STADE MUNICIPAL – NNI 243970101

Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 05/02/2021).

FIRBEIX – STADE MUNICIPAL – NNI 241800101

Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 05/01/2021).

MAURENS – STADE MUNICIPAL – NNI 245590101

Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 05/02/2021).

ALLEMANS – STADE MUNICIPAL – NNI 240070101

Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 09/02/2021).

AURIAU DU PERIGORD – STADE JEAN LAFAYE – NNI 240180101

Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 10/02/2021).

BORREZE – STADE MUNICIPAL – NNI 240500101

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 13/48

Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 13/02/2021).

PARCOUL CHENAUD – STADE MUNICIPAL CHENAUD – NNI 243160101
Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 11/02/2021).

DUSSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 241580101
Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 12/02/2021).

ECHOURGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 241590101
Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 13/04/2021).

QUINSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 243460101
Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 16/04/2021).

VITRAC – STADE MUNICIPAL – NNI 245870101
Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 16/04/2021).

NADAILLAC – STADE MUNICIPAL – NNI 243010101
Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 16/04/2021).

SARLANDE – STADE MUNICIPAL – NNI 245190101
Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 21/04/2021).

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

NOTRE DAME DE SANILHAC – STADE DE LA PIERRE GRISE – NNI 243129901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau Futsal 4** (en extérieur) et des documents transmis :

- AOP du 11 Décembre 2008

- Rapport de Visite du 09/03/2021 de Jacques COUPLETT

Elle classe cette l'installation au **Niveau Futsal 4** (en extérieur) jusqu'au **20/10/2030**

NOTRE DAME DE SANILHAC – STADE DE LA PIERRE GRISE – NNI 243129901

L'Eclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E Futsal 4** et des documents transmis :

- Etude d'éclairage

Eclairage moyen horizontal : 225 LUX

Facteur d'uniformité : 0,62

Rapport Emini/Emaxi : 0,40

Elle classe cette l'installation au **Niveau Futsal 4** jusqu'au **20/10/2022**.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRUGES – COMPLEXE SPORTIF ARC EN CIEL – NNI 330750301 (CFTIS du 28/01/2021)

Cette installation était classée en **Niveau 5 SYE** jusqu'au **09/03/2020**.

Au regard des éléments transmis, de la non-conformité des tests et de la surface des vestiaires insuffisante, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau 5sy** jusqu'au **09/03/2030**.

TALENCE – STADE PIERRE-PAUL BERNARD 1 – NNI 335220201 (CFTIS du 28/01/2021)

Cette installation était classée en **Niveau 4** jusqu'au **19/04/2020**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau 4** jusqu'au **28/01/2031**.

ST CIERS SUR GIRONDE – STADE PIERRE ROYON – NNI 333890101 (CFTIS du 28/01/2021)

Cette installation est classée en **Niveau 5** jusqu'au **22/06/2027**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. donne un avis favorable pour un **Niveau 4 sous réserve de prendre en compte les préconisations suivantes lors de la réalisation :**

- **A défaut de prolongation possible du tunnel à l'intérieur de la protection de l'aire de jeu, il sera mis en place une protection fixe de 1,50 m de long, présentant les caractéristiques techniques du couloir d'accès. Celle-ci doit être installée de part et d'autre de la sortie du couloir vers l'aire de jeu. (art. 2.2.2 b.1 du règlement des terrains et installations sportives)**
- **Les bancs de touche joueurs devront mesurer 5 m de longueur et le banc de touche des officiels 1,50 m (soit 3 personnes).**

ANDERNOS LES BAINS – STADE JACQUES ROSAZZA 1 – NNI 330050101 (CFTIS du 29/04/2021)

Cette installation était classée en **Niveau 4** jusqu'au **16/12/2020**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau 4** jusqu'au **29/04/2031**, **sous réserve de la mise en place des bancs de touche joueurs de 5 m avant le 30/06/2021**.

1.3. Changements de niveau de classement

PESSAC – STADE SYNTHETIQUE DE SAIGE – NNI 333180901 (CFTIS du 25/03/2021)

Cette installation est classée en **Niveau Foot A11** jusqu'au **09/07/2029**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau 5 SYE** jusqu'au **24/02/2031**.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST MEDARD EN JALLES – PLAINE DE JEUX DES BIGES 1 – NNI 334490701

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **12/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Vincent GUICHARD du 05/03/2021
- Attestation de capacité du 23/04/2010 (780 places en pourtour)

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **05/03/2031** (Date de visite).

ANDERNOS LES BAINS – STADE JACQUES ROSAZZA 1 – NNI 330050101

Cette installation était classée **Niveau 4** jusqu'au **16/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 4** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Vincent GUICHARD du 18/03/2021

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

SOULAC SUR MER – STADE PIERRE DARTIAL – NNI 33514101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **04/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Vincent GUICHARD du 09/03/2021
- Attestation de capacité du 27/11/1998 (700 places en pourtour)
- PV de la Commission de sécurité du 27/11/1998
- Rapport de vérification technique du 24/03/2016

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **04/01/2031**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

GENSAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 331860101

Cet équipement est classé **Niveau 5** jusqu'au **22/10/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis Préalables d'arrosage intégré et Drainage du 24/03/2021 et des documents fournis :

- Lettre d'intention de travaux du 03/03/2021
- devis
- Extrait Délibérations du Conseil Municipal du 16/11/2020
- Plan de l'arrosage intégré RAIN BIRD inox
- Plan

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour **l'arrosage intégré et le Drainage**.

QUINSAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 333490101

Cet équipement est classé **Niveau 6** jusqu'au **17/08/2030**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis Préalables pour mise en place d'un nouveau forage du 29/01/2021 et des documents fournis :

- L'attestation de non commencement des travaux du 29/01/2021
- Devis spécifique nouveau forage
- Extrait Délibérations du Conseil Municipal du 08/06/2020
- Acte d'engagement

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour **la mise en place d'un nouveau Forage**.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

ARCACHON – SALLE MATEO PETIT – NNI 330099901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau FUTSAL 4** et des documents transmis :

- PV de la Commission de Sécurité et AOP du 23/01/2020
- Plans
- Rapport de Visite de Vincent GUICHARD du 25/09/2020

Elle classe cette installation au **Niveau FUTSAL 4** jusqu'au **25/09/2030**.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

PV CDTIS 33 du 18/01/2021 – confirmé CRTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

LE VERDON SUR MER – COMPLEXE SPORTIF LA SARRETIÈRE – NNI 335440201

Rapport visite Conseil de Vincent GUICHARD le 09/03/2021, afin de réaliser les travaux pour le maintien de classement en **Niveau 5**.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST PIERRE DU MONT – PLAINE DES JEUX DE LA MÉNASSE 4 – NNI 402810104 (*CFTIS du 28/01/2021*)

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5** et des documents transmis :
- AOP du 30/04/2009 (300 personnes en pourtour)

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **01/06/2030** (Date de la visite).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST COLOMB DE LAUZUN – STADE POL XAVIER – NNI 4724350101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **07/09/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 26/02/2021 (300 personnes en pourtour)
- Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **04/03/2031** (Date de la visite).

CASSENEUIL – STADE DE LE PEUPLERAIE – NNI 470490201

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **23/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** et des documents transmis :

- PV de la Commission de Sécurité du 12/03/1998
- Attestation de Capacité du 23/12/1999 (500 personnes en pourtour)
- Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **31/03/2031** (Date de la visite).

2.3. Changements de niveau de classement

FUMEL – STADE CLOS DE BARDY – NNI 471060201

Cette installation est classée **Niveau FOOT A 11** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **12/01/2031** (Date de la visite).

CAHUZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 470440101

Cette installation est classée **Niveau 6** jusqu'au **05/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **Niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 02/03/2021 de Philippe LACOMBE
- Attestation de Capacité du 02/03/2021 (80 personnes assises et 160 personnes en pourtour)
- Plans
- **Dimensions aire de jeu insuffisantes 101X62 m (min 105 x 68m)**

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **02/03/2031** (Date de la visite).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

STE LIVRADE SUR LOT – SALLE LUCIEN MARTINIÈRE EXTERIEUR – NNI 472529901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau Futsal 3** (en extérieur) et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 11/02/2021 (100 personnes)
- Rapport de Visite du 17/12/2020 de Philippe LACOMBE
- Attestation d'achèvement des travaux du 29/01/2021
- Plans
- Convention de mise à disposition

Elle classe cette l'installation au **Niveau Futsal 3** (en extérieur) jusqu'au **17/12/2030**

STE LIVRADE SUR LOT – SALLE LUCIEN MARTINIÈRE EXTERIEUR – NNI 472529901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E Futsal 4** et des documents transmis :

- Etude d'éclairage – Fiches technique – Vérification SOCOTEC

Eclairage moyen horizontal : 196 LUX (200 LUX mini Mise en service)

Facteur d'uniformité : 0,36 (≥0,50)

Rapport Emini/Emaxi : 0,15 (≥0,40)

Elle ne peut classer cette installation en l'état.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BIZANOS – STADE NOUSTE CAMP – NNI 641320101 (*CFTIS du 25/02/2021*)

Cette installation est classée en **Niveau 3** jusqu'au **27/09/2028**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau 2** jusqu'au **25/02/2031**, *sous réserve de la levée des non-conformités mineures citées avant le 31/05/2021*.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

HENDAYE – STADE SOPITE – NNI 642600301

Cette installation était classée **Niveau FOOT A11** jusqu'au **07/07/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Janick SEYNAT du 12/02/2021
- Plans
- AOP du 27/04/2000

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **31/01/2031**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

LABASTIDE CEZERACQ – STADE MUNICIPAL – NNI 642880101

Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 08/03/2021).

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

NIORT – STADE RENÉ GAILLARD – NNI 791910101 (*CFTIS du 25/03/2021*)

Cette installation est classée en **Niveau 2** jusqu'au **29/10/2030**.

Elle rappelle la non-conformité majeure suivante pour un Niveau 1 (Niveau T1 règlement 2021) :

- Absence de la liaison protégée entre le parc de stationnement des spectateurs visiteurs et le secteur dédié visiteurs.

Elle note ne pas être en possession d'un AOP reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, debout, assises...

Elle demande que lui soit présenté un plan identifiant l'emplacement de la salle de crise (idéalement coté) et sa situation dans le bâtiment.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en **Niveau 2** jusqu'au **29/10/2030**.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

COULONGES THOUARSAIS – STADE MUNICIPAL – NNI 791020101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **13/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **13/01/2031**.

GOURNAY – STADE MUNICIPAL – NNI 791360101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **26/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **26/03/2031**.

AUGE – STADE MUNICIPAL – NNI 790200101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2030**.

PERIGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 792040101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2031**.

PAIZAY LE TORT – STADE MUNICIPAL – NNI 791990101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **22/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **22/02/2031**.

CLUSSAIS – STADE GÉRARD ROBICHON – NNI 790950101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **15/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 22/48

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **15/02/2031**.

AIRVAULT – STADE PIERRE LAILLÉ – NNI 790050101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **01/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **01/12/2030**.

AMAILLOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 790080101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2031**.

ARDIN – STADE DE CHAILLOT – NNI 790120101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **22/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **01/03/2031** (Date de la Visite).

ARGENTONAY – STADE ARGENTON LES VALLÉES – NNI 790130101

Cette installation est classée **Niveau 5** jusqu'au **26/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **26/05/2031**.

AYZAY LE BRULE – STADE DE CERZEAU – NNI 790240101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2020**.

BECLEUF – STADE MUNICIPAL – NNI 790320101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **25/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **25/01/2031**.

BOESSE – STADE MUNICIPAL – NNI 790370101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2031**.

BOISME – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790380101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **17/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5** :

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **25/02/2031** (Date de la Visite).

BOUILLE LORETZ – STADE MUNICIPAL – NNI 790430101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **27/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2031** (Date de la Visite).

BOUSSAIS – STADE MUNICIPAL – NNI 790470101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **15/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **15/03/2031**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 23/48

BRION – STADE MUNICIPAL PAUL GABORIT – NNI 790560101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **15/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **15/03/2031**.

BRESSUIRE – STADE DE CHAMBROUTET – NNI 790491101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **24/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **24/02/2031**.

BRULAIN – STADE ALBERT PIQUEREAU – NNI 790580101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2031**.

LA CHAPELLE THIREUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 790770101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **08/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **08/02/2031**.

CHAURAY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 790810102

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **07/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **22/02/2031** (Date de la Visite).

CHERVEUX – STADE DES PIRERRIERES – NNI 790860101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** :

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2030**.

BRESSUIRE CLAZAY – STADE DE CLAZAY – NNI 790490501

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **12/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **12/01/2031**.

COULON – STADE MUNICIPAL – NNI 791000101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **04/04/2031** (Date de la Visite).

COULONGES SUR L'AUTIZE – STADE DE LA RICHARDIERE – NNI 791010101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **25/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **25/01/2031**.

FENIOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 791190101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **17/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **17/02/2031**.

FRONTENAY ROHAN ROHAN – STADE MUNICIPAL – NNI 791300101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **17/02/2021**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 24/48

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.
Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **17/02/2031**.

GEAY – STADE MUNICIPAL – NNI 791310101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2031**.

GENNETON – STADE MUNICIPAL – NNI 791320101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **20/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **20/01/2031**.

GOURGE – STADE MUNICIPAL – NNI 791350101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2031**.

LA FERRIERE EN PARTHENAY – STADE GASTON BERTIN – NNI 791200101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2031**.

LES AUBIERS – STADE MUNICIPAL 1 DE L'ESSOR – NNI 790170101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **17/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **27/01/2031** (Date de la Visite).

LOUBIGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 791530101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **24/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** :

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **24/02/2031**.

MAGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 790120101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **17/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **04/03/2031** (Date de la Visite).

MAUZE LE MIGNON – STADE MAXIME GIRAUD – NNI 791700101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **17/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **04/03/2031** (Date de la Visite).

MAULEON – STADE DE MOULINS – NNI 790790501

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **17/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **01/03/2031** (Date de la Visite).

NEUVY BOUIN – STADE MUNICIPAL – NNI 791900101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **22/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **22/03/2031**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 25/48

POMPAIRE – STADE JOËL GODARD 1 – NNI 792130101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **03/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **03/03/2031**.

STE NEOMAYE – STADE ALCIDE BARILLOT – NNI 792830101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **14/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **16/02/2031** (Date de la Visite).

NIORT – STADE DE SOUCHÉ – NNI 791910601

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **23/02/2031** (Date de la Visite).

ST AMAND DUR SEVRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 792350101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **17/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **01/03/2031** (Date de la Visite).

NIORT – STADE DE STE PEZENNE – NNI 791910901

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **15/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **15/02/2031**.

ST POMPAIN – STADE MUNICIPAL – NNI 792900101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **25/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **25/01/2031**.

ST REMY – STADE MUNICIPAL – NNI 792930101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **10/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **10/02/2031**.

STE VERGE – STADE EMILE PLANTIN – NNI 790360101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **31/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **31/03/2031**.

ST VINCENT LA CHATRE – STADE MUNICIPAL – NNI 793010101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2031**.

BRESSUIRE – STADE DE TERVES 1 – NNI 790490701

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **02/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **02/12/2030**.

VERNOUX EN GATINE – STADE MUNICIPAL – NNI 793420101

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 26/48

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **22/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **22/02/2031**.

BREUIL BERNARD – STADE MUNICIPAL – NNI 790510101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **20/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **20/01/2031**.

OIRON – STADE MUNICIPAL – NNI 791960101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **13/01/2031**.

ST JEAN DE THOUARS – STADE MUNICIPAL – NNI 792590101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **18/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **18/01/2031**.

ST MAIXENT DE BEUGNE – STADE MUNICIPAL MICHEL GEFFARD – NNI 792690101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **15/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **15/02/2031**.

VERRINES SOUS CELLES – STADE VERRINES 1 LEONCE BOMMORD – NNI 790610101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2031**.

BRESSUIRE – STADE DE SAINT SAUVEUR 2 – NNI 790490402

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **08/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **14/01/2031** (Date de la Visite).

BRESSUIRE – STADE DE SAINT SAUVEUR 2 – NNI 790490402

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **06/10/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **14/01/2031** (Date de la Visite).

LA MOTHE ST HERAY – STADE ANDRÉ TOULET – NNI 791840101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **17/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **17/02/2031**.

ARCAIS – STADE MUNICIPAL – NNI 790100101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2030**.

BESSINES – STADE MUNICIPAL – NNI 790340101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **14/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 27/48

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **14/12/2030**.

MOUGON – STADE RENÉ GAILLARD – NNI 791850101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **14/12/2030**.

SECONDIGNE SUR BELLE – STADE MUNICIPAL – NNI 793100101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2031**.

ST MARTIN LES MELLE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 792790101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **15/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **15/03/2031** (Date de la Visite).

THORIGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 793270101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2031**.

LE VANNEAU IRLEAU – STADE DU DEFFEND – NNI 793370101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **22/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **22/02/2031**.

CHENAY – STADE MUNICIPAL – NNI 790840101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **18/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5**.

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **18/01/2031**.

SOUVIGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 793190101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6**.

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **18/01/2031**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

Cet équipement est classé **Niveau 5** jusqu'au **14/01/2031**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis de drainage du 09/03/2021 et des documents fournis :

- Lettre d'intention de travaux du 04/03/2021

- Cahier des charges

- Plans

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **défavorable** pour **ce drainage**.

BRESSUIRE – STADE ALAIN MÉTAYER 1 – NNI 790490101 (**CFTIS du 29/04/2021**)

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 23/07/2024.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la **demande d'avis préalable pour un projet de réfection de la pelouse en gazon naturel et du remplacement de l'installation d'arrosage automatique**, afin d'obtenir un **Niveau 4**.

A la lecture des documents, la C.F.T.I.S. formule les remarques suivantes :

- **Le cahier des charges prévoit la conformité aux règlements et normes en vigueur. Il est à souligner que la norme NFP 90113 (octobre 2020) définit des valeurs qualitatives pour la pelouse. Le Règlement des Terrains et Installations Sportives (Edition 2021) intègre des valeurs qualitatives des pelouses sportives et fait référence à cette norme.**

- **La zone de sécurité de 2,50 m à la périphérie de l'aire de jeu ne doit comporter aucun obstacle.**

Lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme, la bordure ou la lice délimitant les 400 m de cette dernière doit être démontable aux quatre angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de dégagement de 2,50 m et sous réserve qu'il ne puisse y avoir de différence de niveau avec l'aire de jeu.

Le revêtement de la piste d'athlétisme pourra être recouvert, dans ces quatre angles, par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m (art.1.1.7 –c.1 du Règlement des terrains et installations sportives)

Par ailleurs, et pour une raison identique à celle évoquée à l'alinéa 1, une distance minimum de 1 m doit être respectée entre la ligne de touche et le nu des bacs de réception de saut (longueur et triple saut) ou des dalles supports des aires de réception (perche).

Ces ouvrages doivent être arasés au niveau de l'aire de jeu et protégés par une plaque de gazon synthétique ou similaire. Ils doivent être équipés de systèmes de protection adaptés à la dangerosité des angles et des matériels encastrés (art.1.1.7 –c.2 du Règlement des terrains et installations sportives)

Aucun caillebotis et rail métallique hors sol ne peut se trouver dans la zone de sécurité des 2,50 m après la ligne de touche.

- **Le plan d'arrosage fait apparaître des arroseurs sur les lignes de jeu y compris dans la cage de but. Cette disposition doit être modifiée :**

- **Les arroseurs ½ cercles ne pourront pas arroser le gazon périphérique à l'aire de jeu.**
- **L'arroseur situé sous la barre transversale du but se trouve juste à l'emplacement de l'aire d'évolution du gardien de but**

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

ST MAURICE ETUSSON – SALLE DE SPORTS – NNI 792809901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau Futsal 4** et des documents transmis :

- AOP du 15/12/2020 (185 personnes en pourtour)
- PV de la Commission de Sécurité du 20/06/2019
- Rapport de Visite du 15/12/2020 de Jean-Jacques PETIT
- Plans

Elle classe cette l'installation au **Niveau Futsal 4** jusqu'au **15/12/2030**

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST ROMAIN EN CHARROUX – STADE PHILIPPE MOYNEAU – NNI 862420101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Philippe BARANGER du 27/08/2020

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **01/06/2030**.

VALDIVIENNE – STADE SALLES EN TOULON – NNI 862330301

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Alain LAVERGNE du 06/01/2021

- Attestation de capacité 30/01/2021(299 personnes en pourtour)

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **06/01/2031 (Date de la Visite)**.

LIZANT – STADE MUNICIPAL – NNI 861360101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **01/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 6** et des documents transmis :

- Attestation de capacité 18/03/2021(100 personnes en pourtour)

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **06/01/2031 (Date de la Visite)**.

2.3. Changements de niveau de classement

COUSSAY LES BOIS – STADE MARCEL MILLION 1 – NNI 860860101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **31/01/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau 6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Patrice HERAULT du 30/11/2020

Elle classe cette installation au **Niveau 6** jusqu'au **31/01/2031**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

PV CDTIS 86 du 11/02/2021 – confirmé CRTIS

PV CDTIS 86 du 14/04/2021 – confirmé CRTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

LIMOGES – PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 4 – NNI 870850104 (CFTIS du 25/03/2021)

Cette installation est classée en **Niveau Foot A11** jusqu'au **07/07/2027**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau 5 SYE** jusqu'au **31/07/2030**.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LIMOGES – STADE DU MAS LOGE N°1 – NNI 870851001

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **23/07/2014**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/11/2020 de Geoffrey SAVIGNAT
- Attestation de capacité du 28/02/2021 (299 personnes en pourtour)

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **09/11/2030** (Date de la visite).

LIMOGES – STADE DU VIGENAL – NNI 870851401

Cette installation était classée **Niveau 6s** jusqu'au **30/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **Niveau 5s** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 06/08/2020 de Geoffrey SAVIGNAT
- Plan du bloc vestiaire

S'appuyant sur l'**Article 3.2.3 des RG FFF**, stipulant l'impossibilité de classement d'une installation en revêtement stabilisé en Niveau 5, la CRTIS classe cette installation au **Niveau 6s** jusqu'au **06/08/2030** (Date de la visite).

2.3. Changements de niveau de classement

NANTIAT – STADE LE PEU DE CHAUDADE – NNI 871030101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **05/11/2029**.

Suite à travaux.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement au **Niveau 5** et des documents transmis :

- Rapports de visite du 05/11/2020 et du 25/02/2021 de Geoffrey SAVIGNAT
(Aire de jeu de 100 x 65 non modifiables, contraintes foncières (rapport du 25/02/2021))

Elle classe cette installation au **Niveau 5** jusqu'au **05/11/2030** (Date de la visite).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un Niveau 5 ou plus

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

BELLAC – STADE LÉO LAGRANGE – NNI 870110101

Reçu l'AOP du 25/05/2009 - Remerciements

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

**Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014.**

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- ✓ Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.
- ✓ Une Etude d'éclairage
- ✓ Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.
- ✓ Un Plan de masse (1/500ème)

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

✓ Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CFTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- ✓ Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.
- ✓ Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité
- ✓ Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

✓ Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

COZES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 171310101 (*CFTIS du 28/01/2021*)

La C.F.T.I.S prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **28/01/2022**.

1.2. Confirmations de niveau de classement

PERIGNY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 172740101 (*CFTIS du 28/01/2021*)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **26/03/2021**.

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **28/01/2022**.

ROYAN – STADE MUNICIPAL – NNI 173060101 (*CFTIS du 28/01/2021*)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **27/02/2021**.

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **28/01/2022**.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CERCOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 170770101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **07/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 227 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,47

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **26/02/2022** (date de la visite + 2 ans).

LA JARRIE – STADE CLAUDE POU MADERE – NNI 171940101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **22/06/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 336 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,67

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **03/12/2022** (date de la visite + 2 ans).

AULNAY – STADE ROGER CHAPEAUD 1 – NNI 170240101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **23/11/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 238 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,46

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **20/12/2022** (date de la visite + 2 ans).

2.3. Changements de niveau de classement

ST ROGATIEN – STADE MUNICIPAL – NNI 173910101

Cet éclairage était classé **Niveau E FOOT A11** jusqu'au **01/08/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 103 LUX (150 LUX pour mise en service)

Facteur d'uniformité : 0,84

Rapport Emini/Emaxi : 0,72

Elle classe cet éclairage **Niveau E FOOT A11** jusqu'au **23/10/2022** (date de la visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

PONS – STADE ROGER PELLEVOIZIN 1 – NNI 172830101 (CFTIS du 25/03/2021)

La C.F.T.I.S émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 (règlement 2021)** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MARCILLAC LA CROISILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 191250101

Cette installation est classée en **Niveau FOOT A11** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un **Niveau E5** du 27/01/2021:

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 22/02/2021
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain 100 X 65m
- Hauteur moyenne de feu : 18 m
- 2 projecteurs par mât type LED WORLD PRO PHILIPS 1440 WATTS
- Résultats pour **Niveau E5** :
 - Eclairage moyen horizontal calculé : 152 Lux
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,75
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,61
 - Implantation 6m/LT et 18m/LB

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** sous réserve que les résultats photométriques soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LIBOURNE – STADE JEAN ANTOINE MOUEIX 1 – NNI 332430101 (*CFTIS du 28/01/2021*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E3** jusqu'au **17/11/2020**.

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E3** jusqu'au **28/01/2022**.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BAZAS – STADE PERETTE 1 – NNI 330360201 (*CFTIS du 28/01/2021*)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **09/06/2022**.

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (LED).

La C.F.T.I.S émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes**.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

PAU – STADE DU HAMEAU – NNI 644450101 (**CFTIS du 28/01/2021**)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E3** jusqu'au **26/09/2020**.

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable (E2 IM) de la C.F.T.I.S en date du 30/07/2020.

Elle constate que le Niveau d'éclairage obtenu avec l'alimentation de substitution est insuffisant (1330 Lux minimum).

La C.F.T.I.S prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E3** jusqu'au **19/08/2021 (Date du relevé + 12 mois)**.

BIZANOS – STADE NOUSTE CAMP – NNI 641320101 (**CFTIS du 25/02/2021**)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E3** jusqu'au **27/09/2020**.

La C.F.T.I.S prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E2** jusqu'au **25/02/2022**.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

THOUARS – STADE PHILIPPE MORIN 1 – NNI 793290101 (*CFTIS du 29/04/2021*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E3** jusqu'au **30/01/2021**.

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E3** jusqu'au **11/01/2022** (Date du relevé + 12 mois).

THOUARS – STADE P. MORIN 5 (SYNTHE) – NNI 793290105 (*CFTIS du 29/04/2021*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **18/07/2019**.

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **11/01/2022** (Date du relevé + 12 mois).

BRESSUIRE – STADE ALAIN METAYER 1 – NNI 790490101 (*CFTIS du 29/04/2021*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **30/01/2021**.

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **13/01/2022** (Date du relevé + 12 mois).

CHAURAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790810101 (*CFTIS du 29/04/2021*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **30/01/2021**.

Elle constate que le point H15bis (71% de H1- non conforme) est inférieur à la valeur réglementaire, elle demande que cette valeur soit conforme lors du prochain contrôle.

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **29/04/2022**.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST MAIXENT L'ECOLE – STADE ALAIN RONSARD (ex STADE DES CHAMPS DE L'ILE) – NNI 792700201

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **08/04/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 239 LUX

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **08/04/2023**.

AZAY SUR THOUET – STADE MUNICIPAL – NNI 790250101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **02/06/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 207 LUX

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **06/01/2023** (date de la visite + 2 ans).

MELLE – STADE DU PINIER 2 – NNI 791740102

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **09/05/2020**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 30 AVRIL 2021 – PV N° 3

PAGE 45/48

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 159 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **04/01/2023** (date de la visite + 2 ans).

ST MAIXENT L'ECOLE – STADE PAUL DREVIN – NNI 792700101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **08/04/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 178 LUX

Facteur d'uniformité : 0,81

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **04/01/2023**.

AMAILLOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 790080101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **20/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 198 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **20/03/2023**.

BOUILLE LORETZ – STADE MUNICIPAL – NNI 790430101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **22/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 147 LUX

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **22/02/2023**.

POMPAIRE – STADE JOËL GODARD 1 – NNI 792130101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **22/06/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 201 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **04/01/2023** (date de la visite + 2 ans).

VASLES – STADE ABEL CHARGELEGUE 1 – NNI 793390101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **22/06/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 169 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **29/12/2022** (date de la visite + 2 ans).

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CELLES SUR BELLE – STADE DE LA BOISSIÈRE – NNI 790640101

Suite au passage aux projecteurs LED de l'installation, la commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire pour un **Niveau E5** du 06/04/2021 :

Au regard des **nouveaux éléments** transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du juin 2020
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 20m
- 4 projecteurs par mât type : 3 CHAMPION II 2 HQI-TS 2000W et 1 CHAMPION II 1 HQI-TS 2000W
- Résultats pour **Niveau E5** :
 - Eclairage moyen horizontal calculé : 208 Lux
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,91
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,79
 - **Glate Rating Max : 46**
 - Implantation 4m LT et 18m LB

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** sous réserve que les résultats photométriques soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

INGRANDES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861110101 (*CFTIS du 28/01/2021*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **05/05/2020**.

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **18/02/2021 (Date du relevé + 12 mois)**.

Compte tenu des contraintes sanitaires cette confirmation sera valide jusqu'au 30/06/2021.

POITIERS – STADE PAUL REBEILLEAU 1 – NNI 861940401 (*CFTIS du 28/01/2021*)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E3** jusqu'au **09/03/2020**.

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E3** jusqu'au **20/02/2021 (Date du relevé + 12 mois)**.

Compte tenu des contraintes sanitaires cette confirmation sera valide jusqu'au 30/06/2021.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LENCLOITRE – STADE JEAN ROUILLARD 1 – NNI 861280101

Cet éclairage n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande de classement **Niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 150 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **14/10/2022** (date de la visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ITEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 861130101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **29/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairement moyen horizontal : 210 LUX

Facteur d'uniformité : 0,81

Rapport Emini/Emaxi : 0,64

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **10/03/2022** (date de la visite + 2 ans).

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LIMOGES – PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 4 – NNI 870850104

Cet éclairage n'est pas classé – Avis favorable pour **un Niveau E5** du 05/04/2019

La commission prend connaissance de la demande de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 162 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,46

- Certificat d'entretien de la Mairie.

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **15/02/2022** (date de la visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

FEYTIAT – STADE ROGER COUDERC 1 – NNI 870650101 (**CFTIS du 25/03/2021**)

La C.F.T.I.S émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** (**règlement 2021**) sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

Gérard BROUSTE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

Procès-verbal du 30/04/2021 transmis à la CFTIS, validé le 10/05/2021 par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.